

CONGRES SNNA-FO NOVEMBRE 2017 PARIS

Résolution générale

Le SNNA-FO réuni en congrès ordinaire à Paris au siège de la Confédération Force Ouvrière réaffirme ses valeurs de liberté, de professionnalisme et d'indépendance.

Le SNNA-FO conformément à ses statuts poursuivra la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de tous les personnels, titulaires et contractuels, avec pour objectif de pérenniser et de développer tous les services de la DGAC.

Le SNNA-FO prendra en compte les évolutions liées aux exigences de sécurité et de la surveillance, au volume de trafic, à la capacité ATM, à la qualité de service et à l'environnement tout en préservant les conditions de travail et les statuts des personnels.

Le SNNA-FO s'opposera à toute réduction du droit de grève.

Le SNNA-FO participera à la construction européenne au sein de la Fédération Européenne des Transports (ETF) et dans toutes les instances nationales et internationales afin de garantir les intérêts des personnels et des usagers.

Le SNNA-FO œuvrera à garantir l'unité et l'avenir de l'ensemble des directions (DTA, DSAC et DSNA), du Secrétariat général et des services de la DGAC au sein de la Fonction publique de l'Etat et s'opposera à leur démantèlement.

Le SNNA-FO continuera à exiger des effectifs permettant d'assurer l'ensemble des missions et de garantir le haut niveau actuel de sécurité et d'améliorer la qualité des services rendus par la DGAC.

Le SNNA-FO poursuivra son action en matière d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail au travers des procédures et instances créées sous son impulsion, pour prévenir et agir contre la souffrance au travail.

Le SNNA-FO restera vigilant sur un retour à l'équilibre du BACEA via le taux des redevances pour permettre le développement des outils techniques et les recrutements nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution des services.

Le SNNA-FO refusera tout recul social et défendra toute évolution positive en matière de rémunération, mobilité et conditions de vie et travail des agents.

Le SNNA-FO continuera à défendre l'amélioration de l'indemnitaire au sein du RIST, mis en œuvre dans le protocole 2016, qui a permis l'exemption du RIFSEP de l'ensemble des corps techniques et assimilés de la DGAC.

Le SNNA-FO continuera à défendre des avancées statutaires et la promotion interne pour tous les corps.

La mobilité des personnels, au sein de la DGAC, de l'ENAC et du BEA, doit être facilitée et améliorée pour les agents titulaires et contractuels.

L'accès à la formation continue doit être développé pour tous les agents dans le cadre des fonctions tenues mais également pour répondre aux souhaits d'évolution professionnelle ou de promotion interne.



Au vu de l'évolution des exigences métiers le SNNA-FO demande un accès facilité et élargi aux formations en langue anglaise.

Le SNNA-FO réaffirme et défendra les grands principes suivants :

- Le maintien de la DSNA comme prestataire UNIQUE du service de contrôle pour l'ensemble du territoire français (métropole et outre-mer) dans un FABEC coopératif.
- La stature européenne de la DSNA et s'opposera à l'externalisation et au recours à des prestataires privés.
- La mise en œuvre de la surveillance par la DSAC dans le cadre du service public de l'Etat, sans externalisation, ni recours à des prestataires privés, selon des méthodes harmonisées en coopération avec les autorités de surveillance au sein du FABEC et dans le cadre d'un modèle coopératif.
- La mise en adéquation permanente des moyens matériels, des disponibilités budgétaires et des ressources humaines pour assurer l'ensemble des missions de la DSAC issues du cadre réglementaire national ou communautaire (UE, AESA).
- Le maintien de l'autonomie et de la souveraineté nationale (DSAC) par rapport à l'EASA.
- Le renforcement, au sein de la DSNA, de la chaîne de sécurité constituée par les organismes de contrôle (ACC, APP, TWR, Vigie Trafic), le CESNAC, le SIA, la DTI, le support technique (énergie-clim, maintenance, supervision et développement,...), le support opérationnel (procédures, études, systèmes, environnement, information aéronautique,...), le soutien logistique et le support administratif.
- L'organisation de l'espace doit permettre l'amélioration de la sécurité, des services rendus et prendre en compte la réalité opérationnelle.
- Les BO des organismes doivent permettre le bon fonctionnement des organismes et ne doivent pas être réduits par dogmatisme.
- Les textes réglementant l'organisation et le temps de travail doivent être respectés.
- La politique d'approche centrale ne doit pas être un prétexte à la fermeture des centres d'approche et des TWR. L'interface entre les TWR et les APP distantes doit être améliorée pour évoluer vers le rendu d'une partie du service de contrôle d'approche à l'échelle des aéroports afin de maîtriser, d'organiser et d'accélérer l'écoulement du trafic IFR et VFR.
- La centralisation au niveau des sièges des SNA est un échec, l'encadrement des Approches et Aéroports périphériques doit être reconnu et renforcé.
- Le dispositif aéroportuaire actuel doit être pérennisé.
- La spécificité des services de l'Outre-mer doit être mieux prise en compte.
- La nouvelle organisation de l'Information Aéronautique, la consolidation des missions et l'évolution de carrière des personnels doivent être étudiées et améliorées.
- Le développement des outils techniques SYSAT, 4F, supervision, réseaux, ... doit se poursuivre sans délai afin de garantir la sécurité et les services rendus.
- La mise en œuvre de la technologie DAT doit être étudiée avec l'objectif d'assurer un meilleur service aux usagers, de meilleures conditions de travail des personnels. Dans tous les cas, cette nouvelle technologie doit être un choix accepté par les personnels.
- La tutelle DGAC/ENAC doit être maintenue et renforcée et le rôle central de l'école dans la formation des personnels de la DGAC reconnu.
- La mise en œuvre du télétravail dans tous les services doit être effective.
- L'aide à la mutuelle prévue au protocole 2016/2019 doit être mise en œuvre et pérennisée dans le temps.



- Le respect des recrutements et l'aménagement des postes de travail des travailleurs en situation de handicap qui doivent avoir toute leur place au sein de la DGAC.
- Les nouvelles dispositions sur la médecine à normes issues de l'IR ATCO doivent conduire à la mise en place de moyens humains et matériels adaptés. Le réseau de médecine de prévention doit lui aussi être reconnu et renforcé.
- En cas d'inaptitude médicale à un emploi à normes, la protection sociale et la gestion du reclassement doivent être améliorées.
- L'augmentation du budget de l'action sociale au profit de tous les personnels.
- Le taux de remplacement du dernier salaire d'activité pour tous les personnels doit être augmenté via les outils existants (amélioration de la grille indiciaire, élargissement des emplois et grades fonctionnels, amélioration de la NBI...) et par la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite avec création d'un fond spécifique garanti par l'Etat, au profit de TOUS les personnels de la DGAC.

